

**3 Juin 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 3 juin 2019, à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn, conseiller  
Mme Nadia Bolduc, adjointe administrative  
Mme Annie Girard, conseillère  
M. Vallier Girard, conseiller  
Mme Suzan Lecours, conseillère  
M. Claude Riverin, conseiller  
M. Frédéric Villeneuve, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

14 citoyennes et citoyens présents

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h 00

**106 03-06-2019 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
**Résolution 106-2019**

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019;
5. Dépôt de la liste des comptes payés en mai 2019;
6. Dépôt de la liste des revenus reçus en mai 2019;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Affaires Nouvelles:
  - a) Rapport de l'inspectrice pour le mois de mai 2019;
  - b) Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année 2018 (article 176.2.2 du Code municipal);
  - c) Nomination de deux membres du Conseil au CCUP;
  - d) Enseignes sentier de la Montagne du Chapeau, Signalisation Interlignes 450,47 \$ plus taxes;
  - e) Renouvellement assurance collective (augmentation négociée à 11,4 %, initiale à 18 %);
  - f) Paiement de la facture de la Sûreté du Québec, 1<sup>er</sup> versement au montant de 21 667 \$;
  - g) Paiement de la facture pour le renouvellement des assurances au montant de 24 567 \$;
  - h) Location de toilettes sèches pour la période estivale à l'entreprise Cabinets Larouche (2 417,42 \$ plus taxes pour deux toilettes plus ajout d'une autre de la fin juin à la fin de septembre);
  - i) Facture intérimaire Gémel (3 mandats) (valve, plan d'intervention et dureté de l'eau), 6 585 \$ + 1 902,50 \$ plus taxes;

- j) Facture finale, Deloitte états financiers 2018, 4 990 \$ plus taxes;
- k) Dépôt des états financiers de la Société de développement et de la Corporation nautique;
- l) Nomination d'une promaire, Mme Annie Girard, juin, juillet et août;
- m) Demandes de la Société de développement pour la tenue de la 13<sup>e</sup> édition du Festival des Artisans, les 9, 10 et 11 août 2019;
- n) Demandes de l'Association sportive pour la tenue de deux activités lors de la Fête nationale qui aura lieu le samedi 22 juin 2019;
- o) Camion Ford 2004, don à l'Association des recycleurs de pièces d'autos (ARPAC) qui remettra un montant de 876 \$ à l'organisme LEUCAN;
- p) Demande de soutien financier auprès du Député de Dubuc M. François Tremblay pour l'entretien de nos chemins municipaux;

10. Période de questions;

11. Levée de la séance

*Les sujets suivants sont ajoutés :*

- q) Nouveaux noms de rues de la Municipalité;
- r) Collecte des encombrants.

**107 03-06-2019 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019**  
**Résolution 107-2019**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

*Dépôt de la liste des Comptes payés*

- 5) Mme Nadia Bolduc, adjointe administrative, dépose la liste des comptes payés en mai 2019, totalisant 58 346,68 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publications.

*Dépôt de la liste des Revenus reçus*

- 6) Mme Nadia Bolduc, adjointe administrative, dépose la liste des revenus reçus en mai 2019, totalisant 183 152,44 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publications.

*Rapport de l'inspectrice en bâtiment*

- 9a) Le rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de mai 2019 est déposé au Conseil.

*Rapport annuel du maire*

- 9b) **Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année 2018 (article 176.2.2 du Code municipal)**

M. Laurent Thibeault, maire, procède à la lecture et au dépôt de son rapport 2018 tel que prévu à l'article 176.2.2 du Code municipal.

**108 03-06-2019 9c) Nomination de deux membres du Conseil au CCUP**  
**Résolution 108-2019**

- Considérant qu'à la suite de l'élection de M. Frédéric Villeneuve, conseiller municipal, le CCUP se retrouve maintenant avec trois conseillers municipaux au sein du comité;
- Considérant que l'article 5 du règlement de constitution du CCUP # 83-1989 stipule que :
  - ✓ Les membres permanents sont deux (2) conseillers municipaux et, trois (3) membres choisis parmi la population;
  - ✓ Les membres permanents ont le droit de vote;
  - ✓ Ces membres permanents sont nommés pour un mandat de trois (3) ans par le conseil de la corporation municipale de Sainte-Rose-du-Nord par simple résolution et pourront occuper d'autre terme consécutif, en étant nommé de la même manière que précédemment, et pourront être omis de leur fonction par simple résolution dudit conseil;
  - ✓ Le président et le vice-président sont nommés par le comité consultatif et leur terme est renouvelable;
  - ✓ L'inspecteur en bâtiment est le secrétaire du comité consultatif, mais le conseil municipal pourra lui adjoindre un ou une secrétaire-adjoint.
- Considérant que Mme Suzan Lecours et M. Claude Riverin y siégeaient avant l'élection de M. Villeneuve et, qu'ils ont signifié leur intérêt à y demeurer;

Par conséquent, M. Vallier Girard propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de nommer Mme Suzan Lecours et M. Claude Riverin membres du comité consultatif d'urbanisme et du patrimoine (CCUP).

**109 03-06-2019 9d) Enseignes sentier de la Montagne du Chapeau, Signalisation Interlignes**  
**450,47 \$ plus taxes**  
**Résolution 109-2019**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée de M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Signalisation Interlignes pour la fabrication de cinq enseignes d'identification du sentier de la Montagne du Chapeau, au montant de 450,47 \$ plus taxes.

**110 03-06-2019 9e) Renouvellement assurance collective (augmentation négociée de 11,4**  
**%, initiale de 18 %)**  
**Résolution 110-2019**

- Considérant que le renouvellement de la tarification du régime d'assurance collective de la Municipalité est prévu pour le 1<sup>er</sup> juillet 2019;
- Considérant que le régime d'assurance collective est assuré auprès de Financière Manuvie et qu'à la suite de négociations, la tarification a été révisée à la baisse à raison de 11,4 % par rapport à 18,0 % initialement;
- Considérant qu'AGA Assurances collectives nous recommande d'accepter la proposition de renouvellement de notre assureur;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurance collective tel que proposé, comprenant une augmentation de 11,4 % par rapport à l'année dernière. Mme Maryse Girard, directrice générale est autorisée à signer ledit renouvellement.

**111 03-06-2019 9f) Paiement de la facture de la Sûreté du Québec, 1<sup>er</sup> versement au montant de 21 667 \$**

**Résolution 111-2019**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de procéder au paiement du 1<sup>er</sup> de deux versements des services de la Sûreté du Québec, au montant de 21 667 \$.

**112 03-06-2019 9g) Paiement de la facture pour le renouvellement des assurances au montant de 24 567 \$**

**Résolution 112-2019**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de renouveler les assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 24 567 \$ tel que proposé.

**113 03-06-2019 9h) Location de toilettes sèches pour la période estivale à l'entreprise Cabinets Larouche (2 417,42 \$ plus taxes pour deux toilettes plus ajout d'une autre de la fin juin à la fin de septembre)**

**Résolution 113-2019**

- Considérant l'achalandage touristique très important au secteur du quai et que cela entraîne une consommation d'eau considérable par l'utilisation des toilettes publiques;
- Considérant que le niveau des puits de la Municipalité préoccupe la population et les membres du conseil et, que ces derniers ont décidé de prendre les moyens pour diminuer le plus possible la consommation d'eau potable au village cet été;
- Considérant que le Conseil désire procéder à la location de toilettes sèches au quai dans le but d'économiser la consommation d'eau potable au maximum;

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de procéder à la location de toilettes sèches tel que proposé par l'entreprise Cabinets Larouche.

**9i) *Facture intérimaire Gémel, 3 mandats (valve, plan d'intervention et dureté de l'eau), 6 585 \$ + 1 902,50 \$***

Le Conseil désire obtenir plus de détails sur l'avancement des travaux et, par conséquent, reporte ledit sujet à une séance ultérieure.

**114 03-06-2019 9j) *Facture finale, Deloitte états financiers 2018, 4 990 \$ plus taxes*  
*Résolution 114-2019***

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la facture finale de Deloitte au montant de 4 990 \$ plus taxes pour l'audition comptable de l'année 2018.

**9k) *Dépôt des états financiers de la Société de développement et de la Corporation nautique***

Les rapports financiers de la SDECT et de la Corporation nautique pour l'année se terminant le 31 décembre 2018 sont déposés au conseil par M. Claude Riverin, président.

**115 03-06-2019 9l) *Nomination d'une promaire (Mme Annie Girard, juin, juillet et août)*  
*Résolution 115-2019***

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité que Mme Annie Girard, conseillère, soit nommée promaire pour les 3 prochains mois, soit juin, juillet et août 2019. Mme Annie Girard est également mandatée afin de remplacer M. Laurent Thibeault, maire, lors des séances de la MRC du Fjord, lorsque celui-ci ne peut être présent.

**116 03-06-2019 9m) *Demandes de la Société de développement pour la tenue de la 13<sup>e</sup> édition du Festival des Artisans, les 9, 10 et 11 août 2019*  
*Résolution 116-2019***

- Considérant que la SDECT organise la 13<sup>e</sup> édition du Festival des Artisans les 9, 10 et 11 août 2019;
- Considérant que des spectacles musicaux sont prévus en soirée les 9 et 10 août et que l'organisme demande une dérogation sur le bruit jusqu'à 24 h pour ces soirées;
- Considérant que le stationnement du Pavillon de la montagne, propriété de la Municipalité, est l'endroit idéal pour y ériger le chapiteau des spectacles et tenir les activités tout au long de l'événement;

- Considérant que le stationnement du Pavillon de la Montagne sera réservé au chapiteau et aux activités familiales et qu'il ne sera pas possible d'y stationner les véhicules;
- Considérant que le terrain de balle-lente est l'endroit idéal comme stationnement;
- Considérant que le Conseil est favorable aux demande citées précédemment;

Pour ces motifs, M. Vallier Girard propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la demande de dérogation sur le bruit telle que demandée;

D'AUTORISER la SDECT à utiliser le stationnement du Pavillon de la Montagne et le terrain de balle-lente lors du Festival des Artisans qui aura lieu les 9, 10 et 11 août 2019;

***117 03-06-2019 9n) Demandes de l'Association sportive pour la tenue de deux activités lors de la Fête nationale qui aura lieu le samedi 22 juin 2019***

***Résolution 117-2019***

- Considérant que l'Association sportive organise deux activités dans le cadre de la Fête nationale qui aura lieu le samedi 22 juin 2019;
- Considérant que l'organisme demande une aide financière à la Municipalité au montant de 1 000\$, pour assurer le succès de l'évènement;
- Considérant que la première activité consiste à tenir un souper communautaire au quai suivi d'un feu d'artifice en soirée et, pour ce faire, l'organisme demande l'autorisation :
  - ✓ d'utiliser les anciennes tables du Pavillon de la montagne;
  - ✓ d'utiliser une partie des stationnements du quai pour le souper communautaire;
  - ✓ de tenir des feux d'artifice sur le quai (réalisés par une entreprise spécialisée en pyrotechnie);
- Considérant que la deuxième activité consiste à poursuivre les festivités de la Fête nationale au terrain de balle-lente et, pour se faire, l'organisme demande l'autorisation d'utiliser ledit terrain;
- Considérant qu'il demande également une dérogation sur le bruit jusqu'à 3h00 le lendemain;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité de répondre favorablement à toutes les demandes de l'organisme et de s'assurer que toutes les mesures soient prises pour sécuriser la tenue des festivités.

**118 03-06-2019 9o) *Camion Ford 2004, don à l'Association des recycleurs de pièces d'autos (ARPAC) qui remettra un montant de 876 \$ à l'organisme LEUCAN***  
**Résolution 118-2019**

M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité de faire don du camion Ford à l'Association des recycleurs de pièces d'autos (ARPAC) qui remettra un montant de 876 \$ à l'organisme LEUCAN.

**119 03-06-2019 9p) *Demande de soutien financier auprès du député de Dubuc M. François Tremblay, pour l'entretien de nos chemins municipaux***  
**Résolution 119-2019**

- Considérant que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord doit entretenir 32 kilomètres de chemins municipaux remis par le gouvernement du Québec par la réforme Ryan en 1992;
- Considérant qu'à cette date, le ministère des Transports a accordé une subvention statutaire pour l'entretien des chemins municipaux sur un parcours de 11 kilomètres sur un total de 32 kilomètres;
- Considérant qu'à l'époque, l'analyse de notre dossier a tenu compte que certains des chemins municipaux n'entraient pas dans les critères établis par le ministère pour recevoir une subvention statutaire;
- Considérant que le territoire de la Municipalité est l'un des plus accidentés (montagneux et tortueux) et, que depuis plusieurs années, elle a un manque à gagner important pour l'entretien des chemins municipaux;
- Considérant que depuis 1993, le statut de plusieurs chemins a manifestement changé (chemin du Cap-à-l'Est, une partie du chemin du Tableau, chemin du Petit Nord);
- Considérant qu'à lui seul, le chemin du Cap-à-l'Est est principalement utilisé par une entreprise en tourisme d'aventures, l'une des plus importantes au Québec, recevant plus de 80 % de visiteurs européens et étrangers;
- Considérant que la pourvoirie du Cap-au-Leste a des projets de développement, conditionnels à des améliorations routières importantes;
- Considérant que pour réaliser le minimum en entretien, nous avons toujours fait des démarches auprès du ministre des Transports et du député du comté de Dubuc via les enveloppes discrétionnaires;
- Considérant que ce moyen, de nature politique sans garantie formelle de réussite, est presque devenu une habitude;
- Considérant que nous avons un besoin de poursuivre les travaux dans nos chemins municipaux et, que le montant au budget régulier attribué à la voirie locale est largement insuffisant pour y satisfaire;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER au député de notre comté et au ministre des Transports une enveloppe supplémentaire afin de réaliser lesdits travaux de réfection des chemins municipaux;

DE DEMANDER au ministère des Transports de réviser d'une façon significative le programme de subvention pour les chemins municipaux de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

**120 03-06-2019** M. Michel Blackburn propose de lever la présente à 20 h 50.  
**Résolution 120-2019**

---

Nadia Bolduc  
Adjointe administrative

---

Laurent Thibeault, maire